



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 41724

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes du 29 octobre 2013 portant sur l'évolution des missions et de l'organisation des consulats français à l'étranger. Ce rapport préconise d'appliquer les directives de la direction des Français à l'étranger visant à rationaliser la tenue des auditions avant mariage. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères a pris note des recommandations du rapport de la Cour des comptes préconisant notamment de rationaliser la tenue des auditions avant mariage. Il a déjà, à plusieurs reprises, dans ses échanges avec les postes, mis l'accent sur cette question. Dernièrement, dans le cadre du plan d'amélioration et de modernisation de l'administration consulaire, les postes du réseau ont été une nouvelle fois invités à rationaliser et harmoniser leurs pratiques, afin d'éviter les auditions systématiques et, dans l'hypothèse où une audition s'avérerait indispensable, à y procéder dans les délais les plus brefs. En outre, avant leur départ à l'étranger, les agents, dans le cadre de la formation qui leur est dispensée par l'Institut de formation à l'administration consulaire (IFAAC), suivent un module spécifique de formation à l'audition. Enfin, le Service Central de l'Etat civil a entrepris une étude permettant de connaître la proportion des auditions menées à l'initiative du poste, qui conduisent à la saisine du Procureur de la République. Le ministère des affaires étrangères reste attentif à la bonne application des directives données aux postes en vue de l'optimisation de leurs moyens et de la qualité du service aux usagers.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41724

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11469

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 46